

La lettre d'Europe & Environnement et de l'ORDIMIP

Europe & Environnement et l'Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées (ORDIMIP) ont organisé, le 8 novembre 2012, à Toulouse, un colloque ayant pour thème : « **Quel avenir pour les déchets inertes et de la construction ?** ». Cette journée de concertation avait pour objectif de favoriser le dialogue entre les acteurs de la filière de la construction & déconstruction et ceux de la gestion du déchet.

Enjeux et objectifs du colloque

En 2009, le Ministère chargé de l'environnement et l'ADEME ont évalué la production des déchets issus du secteur de la construction à 250 millions de tonnes, soit environ huit fois plus que la quantité d'ordures ménagères produite en France. Une partie importante de ces gisements ne serait pas recyclée. Parallèlement, l'évolution récente de la réglementation, la transformation des pratiques professionnelles et l'amélioration des savoir-faire opérationnels doivent permettre d'aller vers plus de tri et de valorisation des déchets produits par les activités du bâtiment et des travaux publics. Cependant, il est souvent difficile pour les donneurs d'ordres de concilier les contraintes économiques avec les enjeux environnementaux actuels. Face à ce constat, l'ORDIMIP et Europe & Environnement, sous l'impulsion de la FNADE Sud-Ouest, ont réuni les acteurs concernés lors de ce colloque, sous la forme de tables rondes et de débats. Les thèmes abordés lors de cette rencontre ont concerné la réglementation en vigueur, les difficultés rencontrées par les professionnels et les donneurs d'ordres, ainsi que l'évolution des pratiques.

En introduction, Françoise DEDIEU-CASTIES, Vice-présidente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, note que la Région Midi-Pyrénées a été la première région française dotée d'un Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) en 2001, et est fortement engagée sur la thématique des déchets inertes et de la construction. Un lien fort a par ailleurs été développé avec les artisans du territoire, qui ne manquent pas de soulever des problématiques comme le manque de solutions de proximité ou encore le prix du traitement des déchets.

Andrée BUCHMANN, Présidente de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur et Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg, souligne quant à elle la nécessité de **mieux suivre les déchets de la construction** et de vérifier leur traitement. En cela, le travail des collectivités territoriales que sont les Régions, Départements et Communes doit conduire à une clarification des rôles et à favoriser l'échange entre tous les acteurs.

Un premier témoignage, porté par le journaliste du quotidien Sud-Ouest, Sylvain COTTIN, a mis en évidence la **multiplication des décharges sauvages et l'illégalité de certaines pratiques**. Sa réflexion l'a amené à constater que la réglementation n'était pas suffisamment respectée et qu'un manque de sites de proximité semble évident. Une prise de conscience est donc aujourd'hui nécessaire.

Puis, pour le compte de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne, Anne FAURE, a présenté la réglementation des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), en insistant sur le régime d'autorisation applicable à ces installations. L'intervenante a rappelé que les déchets admis dans les ISDI doivent être inertes. Il s'agit de terre, verre, pierres, bétons, briques, tuiles et céramiques, et mélanges bitumineux sans goudron, après tri.

Laurent CHATEAU, de l'ADEME, a souligné, quant à lui, la question de la **responsabilité du maître d'ouvrage**. Les clauses techniques des cahiers des charges, à l'occasion des appels d'offres, devraient permettre de développer la prévention. L'objectif fixé par la directive 2008-98-CE de 70% de valorisation matière devrait se doubler de l'amélioration de la collecte et de la traçabilité. Par ailleurs, pour réduire les pratiques illégales, il semble nécessaire de **renforcer les contrôles et les sanctions** afin d'encourager et de développer les bonnes pratiques. Enfin, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance des gisements et des flux.





Yann HELARY, Président du Parc Interrégional du Marais Poitevin, considère que nous sommes en « fin de cycle » et qu'il faut inventer « autre chose ». Il est impérieux de réfléchir à la **diminution des déchets** notamment par leur **réutilisation** comme dans l'exemple du bitume. Le point de départ de cette réflexion doit être la protection de l'environnement. En tant qu'élu, il a proposé « *la conditionnalité des aides publiques : Je produis un déchet donc je trouve un moyen*

pour le valoriser au mieux ou l'éliminer correctement. En favorisant les conditions de recyclage, en particulier de recyclage utile, nous contribueront à créer les conditions du développement de filières ».

Du point de vue associatif, Dominique NICOLAS, de France Nature Environnement, a rappelé que la question des déchets est une préoccupation majeure au sein de cette fédération qui regroupe près de 3 000 associations et 850 000 adhérents. Sur le fond, il apparaît que la France n'a pas appliqué correctement la directive européenne, notamment en ce qui concerne l'amiante liée. La démarche française, strictement volontariste, ne semble pas suffisamment contraignante, la base réglementaire n'est pas suffisamment respectée et les **contrôles et sanctions sont insuffisants**. Il paraît donc judicieux de favoriser la **prévention** de la production des déchets, de manière à faire également baisser les coûts des chantiers par exemple, en ayant à l'esprit que le stockage est la solution ultime après le recyclage et les filières de valorisation. L'ensemble des acteurs doit, dès à présent, s'approprier cette démarche.

Les pratiques des professionnels de la construction

Les intervenants de cette table ronde, professionnels du BTP, ont souligné des aspects importants concernant les difficultés rencontrées pour faire respecter les bonnes pratiques de gestion de chantiers. Plusieurs d'entre eux évoquent l'éloignement des sites de tri, de valorisation ou des ISDI, tout particulièrement en milieu rural. D'autres abordent la question des coûts ou encore le manque de précisions techniques des cahiers des charges dans les appels d'offres. Le Diagnostic Déchet est certes obligatoire (décret 2011-610 du 31/05.11) mais après les travaux, lors du bilan, aucune vérification de la conformité de ce qui a été fait par rapport avec ce qui était prévu n'est faite.

Du côté des artisans, les pratiques professionnelles se sont améliorées, avec la prise en compte de l'élimination des déchets dans les devis, mais la traçabilité reste toutefois insuffisante.

Le jeu d'acteurs entre les services des préfectures, les Conseils Généraux, les DDT et les DREAL reste complexe à appréhender pour certains professionnels qui souhaiteraient un véritable « management environnemental » de la part de ces institutions.

Michel CORNUET, Vice-président de la Fédération Nationale des CAUE, a précisé qu'il faut « *informer, faire comprendre, et mettre en place les conditions de bonne gestion des déchets. Les collectivités ne sont pas compétentes pour traiter les déchets des professionnels de la construction mais doivent échanger avec eux pour clarifier les situations* ».

En tant que représentant des artisans, Louis BELMONTE, de la CAPEB 31, a rappelé que les problématiques en milieu urbain sont différentes de celles du milieu rural. Il souligne l'engagement des artisans lors de constructions neuves pour la réduction des déchets. En effet, les besoins en matières premières sont de mieux en mieux évalués afin d'avoir le moins de pertes possibles. Les fabricants apportent, eux aussi, des solutions par la mise en vente de produits aux dimensions les plus justes. « *C'est dans la rénovation qu'il y a le plus de pertes et les artisans qui sont les plus concernés sont les maçons et les carreleurs* ». Les artisans sont en attente de **déchèteries ou de points d'apport de proximité**. Certains fournisseurs proposent des conventions de partenariat pour la collecte des déchets. Par exemple, des solutions peuvent être apportées par la location de Big-Bags, dont le prix intègre le coût de traitement, pour faire un tri directement sur chantier.

Frédéric CLERFAYT, a complété ce propos en soulignant qu'avec « *des techniques nouvelles nous allons vers de nouvelles pratiques* ». Les industriels ont une part de responsabilité dans la production de matériaux de construction. Afin de produire moins de déchets, il faudrait mieux préparer les chantiers, **mieux trier et former les salariés**.

Un exemple de chantier remarquable est apporté par Philippe ORGEBIN, ingénieur en chef pour la rénovation d'un monument historique : l'hôpital Marchant à Toulouse. S'agissant d'un chantier à faibles nuisances, le cahier des charges prévoyait une gestion des déchets, avec une part de tri sur site et une part en centre de tri, comportant l'obligation de réutilisation des matériaux recyclés. Ainsi, près de 73% des matériaux ont été valorisés lors de cette opération. Il a constaté cependant que **respecter ces principes en parallèle des autres réglementations existantes est un élément de complexification des chantiers**.

Il apparaît ainsi essentiel que les assistants à maîtrise d'ouvrage incitent à la bonne gestion des déchets dans les cahiers des charges des maîtres d'ouvrages.





Un éclairage européen est apporté par Roger CROUGHS, ancien Président d'un syndicat de communes en Belgique. La question des déchets inertes se pose en Europe de différentes manières. En Belgique une fiscalité relative aux déchets inertes a été mise en place. Les cahiers des charges, en amont des projets, amènent à l'utilisation des produits recyclés, pour préserver les ressources naturelles. Ceci conduit à l'évolution technologique pour trouver de nouvelles solutions de valorisation. Des structures de recyclage sont nées de ces obligations. **Les marchés**

publics ont imposé l'utilisation de produits recyclés contribuant ainsi à un travail de sensibilisation des acteurs. Cependant, il apparaît que le niveau de la demande en produits recyclés ne permet pas à ce jour l'utilisation de la totalité des stocks des plateformes.

L'évolution des pratiques professionnelles

Lors de cette seconde table-ronde, les intervenants, représentés pour majeure partie par des professionnels de la gestion du déchet, ont tous fait part de leur souhait de voir évoluer les pratiques. La question du contrôle et des sanctions insuffisantes de certains sites a été évoquée à plusieurs reprises. Ici aussi la clarification du jeu d'acteurs a été abordée, de même que l'idée de mettre en œuvre une TGAP.

Pour Patrick TREFOIS, Président de la FNADE Sud-Ouest, ce qui importe c'est d'abord de veiller au **respect de la loi** en s'assurant que les déchets de démolition sont effectivement orientés soit vers un centre de recyclage, soit vers un **centre de stockage dûment autorisé**. La volonté de la FNADE est de **favoriser la solution de recyclage et de valorisation par le biais d'une reconnaissance des produits en sortie** de centre de traitement. On peut imaginer un label qui permettrait cette reconnaissance associé à une traçabilité plus accrue. Une fois labellisé, ces matériaux quitteraient le statut de « déchet » pour endosser celui de « produit », à condition de conserver une **traçabilité** lors de la réutilisation.

Olivier PONTI, Vice-président du SRBTP, a regretté également que les cahiers des charges des donneurs d'ordre publics n'encouragent pas l'utilisation des produits recyclés, rejoint en cela par Michel MANO de l'UNICEM. C'est pour lui l'une des raisons du manque de compétitivité de ce secteur : il est difficile d'avoir un matériau recyclé très compétitif, même si les normes existent. Il a rappelé que **le diagnostic préalable à toute démolition est obligatoire mais pas opposable**. Il a donc proposé d'aller plus loin en **généralisant ce diagnostic à toutes les constructions neuves pour l'obtention du permis de construire**.

La question de l'utilisation des matériaux alternatifs est abordée par Ivan DROUADAIN, de l'UNPG, qui évoque le « guide méthodologique pour l'acceptabilité des matériaux alternatifs en technique routière » et son « guide d'application pour les matériaux de déconstruction issus du BTP », édité par le Ministère chargé de l'Environnement.

Au-delà des **craintes techniques souvent liées au vocable « déchet »**, il existe des craintes relatives à la nature du produit, donc à l'aspect sanitaire, face à d'éventuels sinistres environnementaux. Il a proposé de « *simplifier, guider, adapter le contrôle environnemental des produits pour supprimer les dernières réticences qu'il peut y avoir* ». Il a rappelé que deux niveaux d'action semblent nécessaires : une police de l'environnement, en amont, et une sensibilité, une exemplarité et des innovations, en aval.

La **formation de l'ensemble des professionnels** est une nécessité soulevée par Samuel SAUTIERE, de FEDEREC Sud-Ouest. « *Il faut que l'ensemble des acteurs de la construction soit impliqué avec le même objectif qui est de développer le recyclage et de réduire la part des déchets qui se retrouve en ISDI* ». Il a rappelé que l'intégration d'un diagnostic préalable dans le cahier des charges, par le maître d'ouvrage, permet aussi d'atteindre cet objectif.

La **sensibilisation des artisans sur les chantiers** doit également contribuer à faire évoluer les pratiques. Enfin, des outils doivent être développés, tels que des plateformes ou des systèmes de collecte adaptés, pour répondre aux besoins des professionnels.

Pour Albert ZAMUNER, Vice-président de l'UNED, il faut orchestrer, autour de principes éthiques et économiques, la gestion des déchets : ils ont un coût mais **il faut que la règle du jeu soit la même pour tout le monde**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le volontarisme et la transparence de l'ensemble des intervenants (professionnels et pouvoirs publics) permettront, selon lui, d'atteindre un « *cercle vertueux de mise en œuvre de la gestion des déchets inertes* ».

Michel MANO, Président de l'UNICEM Sud-Ouest, tout comme Patrick TREFOIS, a affirmé qu'il est nécessaire d'avoir un **contrôle important sur le matériau quand il quitte le chantier puis lorsqu'il est réutilisé**. Il est d'avis que l'État devrait formaliser cela.

Lors du débat avec le public, Dominique NICOLAS, revient sur la notion de « déchet-produit » en précisant que les associations sont favorables à la **transformation d'un déchet en produit** mais en observant certaines conditions. De fait, la transformation ne doit pas être un prétexte pour transporter le produit sur des milliers de kilomètres : « *il faut raisonner de manière globale* ». Cette solution doit participer à une démarche de territoire.

Les conclusions du colloque et les priorités pour l'avenir

Il ressort des débats de cette journée des préconisations qui s'articulent autour de quelques grands principes :

Notion de déchet-produit : Il est impératif d'engager des démarches pour la sortie du statut de déchet pour certains matériaux issus de la déconstruction, ceci dans un cadre strict de façon à rassurer les utilisateurs futurs, notamment sur les caractéristiques techniques, environnementales et sanitaires de ces matériaux. En parallèle, il convient de développer les clauses environnementales et leur mise en œuvre dans les cahiers des charges des donneurs d'ordre de façon à impulser la filière de ces matériaux issus du recyclage. Enfin, il faut faire évoluer la prise en compte de ces matériaux par les assurances de façon à ce qu'ils soient intégrés dans les garanties décennales.

Concertation et clarification des rôles : Les échanges constructifs et la discussion sont souhaités et demandés par tous les acteurs. L'élaboration des plans départementaux est très attendu à la fois pour permettre une vision claire du territoire (acteurs, gisements, flux) mais également pour rassembler les acteurs et les fédérer autour d'un partage de connaissance. De même les CERC et les observatoires des matériaux peuvent contribuer à la mise en relation des acteurs et à une meilleure concertation. Par ailleurs, l'exploitation par l'ADEME des données déclarées dans ces diagnostics devrait permettre des d'apporter des données, des « réalités du terrain » utiles à la réalisation des plans.

Formation et sensibilisation : L'ensemble des acteurs, entreprises, artisans et collectivités doit être sensibilisé à la gestion des déchets de chantier, au tri et à la valorisation : c'est un pré-requis indispensable au bon fonctionnement de la filière. Il faut également souligner l'importance de la formation des agents des collectivités territoriales responsables des marchés publics sur les clauses environnementales. En effet, les cahiers des charges doivent désormais intégrer la question de la gestion des déchets et l'utilisation de produits issus du recyclage pour amorcer la filière ; un pourcentage de matériaux recyclés devrait être rendu obligatoire dans les commandes publiques.

Le « prix vérité » : C'est le prix qui intègre les coûts liés à une bonne gestion des déchets dans les projets publics et privés. Il est aussi proposé la mise en œuvre d'une TGAP, à l'entrée des centres de stockage, dans le but d'inciter au recyclage et à la valorisation plutôt qu'à l'élimination directe des déchets.

Amélioration des pratiques de gestion des déchets : Il convient d'assurer une meilleure traçabilité des déchets inertes à l'aide de bordereaux de suivi et avec l'obligation de pesée en entrée de sites. Il est nécessaire améliorer le maillage territorial des points de collecte pour les artisans et si nécessaire réserver du foncier pour ouvrir de nouvelles plateformes de recyclage, spécifiquement en milieu urbain. Il est également proposé la mise en œuvre de partenariats, entre corps de métiers par exemple, pour la réalisation du tri sur chantier par des unités mobiles. Enfin, il est impératif de privilégier la « déconstruction » à la « démolition » et le « diagnostic déchets » préalable doit être imposé à tout projet de construction ou déconstruction quelque soit sa taille, et sa mise en œuvre impérative.

Pascal GUIRAUD, Président de l'ORDIMIP, a conclu la journée en retenant que, sur le court terme, la création de centres de collecte de proximité, une volonté publique forte, démontrée par des contrôles accrus des acteurs non respectueux de la réglementation, et des cahiers des charges prenant en compte la gestion des déchets sont nécessaires pour faire évoluer les pratiques et stopper le traitement sauvage des déchets. D'autre part, la création d'outils comme les formations et les chartes d'engagement devraient contribuer à faire en sorte que ce qui existe déjà soit mis en œuvre et accepté par tous les acteurs, du consommateur au recycleur. Il s'agit, par exemple, de diffuser l'information existante sur ces thématiques via les écoles, les universités, les syndicats ou encore les organisations professionnelles. Il est revenu également sur la sortie du statut de déchet, qui nécessitera, à moyen terme, d'apporter des réponses en termes de techniques, de normalisation, de fiscalité, de transport, de conception, etc. Il a rappelé, enfin, l'importance de la mise en œuvre de moyen de calcul ou d'ajustement des coûts afin que l'économie se mette en phase avec la volonté citoyenne ou politique de transformer le déchet en produit.

Marc LASSUS, Président d'Europe & Environnement, est revenu sur la question des coûts liés à cette démarche de valorisation en précisant qu'il est nécessaire de penser la déconstruction dès la rédaction du cahier des charges, afin de faciliter l'internalisation des coûts de déconstruction et de recyclage. Il s'agit donc de raisonner en termes de coût global du chantier : la sensibilisation du donneur d'ordre en amont de l'opération est indispensable pour la bonne intégration de ce poste.

En conclusion, il n'a pas manqué de souligner la richesse des échanges qui ont eu lieu, et s'est réjoui d'avoir vu les différentes cultures des acteurs concernés par la question du devenir des déchets inertes et de la construction se compléter. Ainsi, les axes de travail et de réflexion, mis en lumière lors de cette journée de concertation, sont autant de pistes à explorer et de solutions à mettre en œuvre pour faire avancer, globalement, les pratiques professionnelles et les techniques qui permettront de tendre vers une vision du déchet qui redevient ressource.

Compte-rendu et documents
présentés lors du colloque
téléchargeables sur les sites
europeetenvironnement.eu
et ordimip.com